

L'accueil familial à titre onéreux des personnes âgées et handicapées

EXPERTISE

OBJECTIFS

- Connaître les conditions d'agrément et de rémunération des accueillants
- Maîtriser les clauses du contrat d'accueil
- Appréhender l'articulation avec les différentes formes d'aide sociale
- Faire le point sur l'accueil médico-social (L.5 mars 2007)
- Cerner les contours de la réforme annoncée en 2010

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Analyse juridique détaillée des dispositifs d'accueil
- Etude de cas pratiques soumis par les stagiaires
- Echanges interactifs de pratiques professionnelles

PUBLIC

- Travailleurs sociaux
- Mandataires judiciaires
- Agents d'établissements hospitaliers et médico-sociaux

DATES :

PARIS > 18-19-20-21 SEPTEMBRE 2012

MONTPELLIER > 27-28-29-30 MARS 2012

DURÉE : 4 jours

TARIF : 1 750 euros HT

PROGRAMME

Agrément délivré par le PCG

- Conditions requises
- Procédure et décision d'agrément
- Habilitation à l'aide sociale, formation, contrôle et suivi des personnes
- Retrait, suspension, non-renouvellement d'agrément

Contrat d'accueil : détermination des relations entre accueillant et accueilli

- Contrat type de droit privé
- Analyse des droits et obligations des Parties

Rémunération

- Rémunération journalière des services rendus
- Congés payés
- Indemnités pour suggestions particulières
- Indemnités représentatives des frais d'entretien courants
- Régime fiscale applicable

Accueil familial et APA : prise en charge des pertes d'autonomie

- Dépenses couvertes
- Incidence sur la rémunération

Accueil familial et PCH : compensation du handicap

- Dépenses couvertes
- Incidences sur la rémunération

Aide sociale à l'hébergement : prise en charge des frais d'accueil

- Frais couverts
- Articulation avec l'habilitation à l'aide sociale

Spécificités de l'accueil médico-social : les apports de la loi du 5 mars 2007

- Délivrance de l'agrément
- Contrat de travail et contrat d'accueil
- Conditions de rémunération et garanties salariales

Spécificités de l'accueil thérapeutique

- Délivrance de l'agrément
- Contrat de travail et contrat d'accueil
- Conditions de rémunération